



**CANADA
QUÉBEC – MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

ST-LUDGER, LE 9 OCTOBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 9 octobre 2018 à 19 h 30, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Goderic Purcell, Roger Nadeau et Thérèse Lachance.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2018-10-285

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 9 octobre 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal du 11 septembre 2018
5. Activités de fonctionnement au 5 octobre 2018 :
 - 5.1 Dépôt
 - 5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13
6. Comptes payés et à payer au 5 octobre 2018 :
 - 6.1 Le Centre du Camion (Beauce) Inc. – Facture #143422
 - 6.2 Le Centre du Camion (Beauce) Inc. – Facture #144452
 - 6.3 Adoption
7. Administration :
 - 7.1 Poste d'adjointe administrative :
 - 7.1.1 Embauche
 - 7.1.2 ClicSécur – Procuration responsable des services électroniques
 - 7.1.3 Autorisation pour signature de documents municipaux et chèques
 - 7.2 MI Consultants – Forfait de maintenance
 - 7.3 Formation ADMQ – Les contrats municipaux dans la foulée de l'adoption des projets de lois 122, 155 et 108
 - 7.4 Autorisation destruction des archives
 - 7.5 Entretien aménagements paysagers
 - 7.6 Infotech – Achat d'une banque d'heures
 - 7.7 Infotech – Commande de papeterie annuelle 2019
 - 7.8 L'Écho de Frontenac – Cahier spécial vœux de Noël
 - 7.9 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux – Adoption
 - 7.10 Maire – Demande de carte de crédit
8. Voirie :

- 8.1 TECQ 2014-2018 – Reconstruction des rues du Couvent et Taillon :
 - 8.1.1 Décompte # 3 et réception finale
 - 8.1.2 Mandat pour reddition de compte
- 8.2 PIQM – Volet 1.5 – Reconstruction des rues Colette et Hamel :
 - 8.2.1 Mandat pour reddition de compte
- 8.3 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locales
- 8.4 Plan d'intervention des infrastructures – Approbation
- 8.5 Achat de blocs de béton
- 8.6 Parc industriel – Bûchage pour préparation au creusage du fossé de ligne
- 8.7 Déneigement 2018-2019 du bureau municipal, stationnement OTJ et Résidence Sérénité – Demande d'appel d'offres
- 8.8 Hiver 2018-2019 :
 - 8.8.1 Fabrique St-Jean Paul II – Demande de déneigement et sablage
 - 8.8.2 Déneigement trottoir pont / escaliers
- 8.9 Rue du Pont – Planage
- 8.10 Achat d'un souffleur à neige – Suivi dossier
- 8.11 Empierrement de fossés
- 8.12 Achat d'un réservoir à eau
- 9. Eau potable
- 10. Eaux usées :
 - 10.1 PPS – Suivi concernant les pompes et achat d'une pompe
 - 10.2 Télémétrie dans PPS
 - 10.3 Opérateur adjoint – Ajustement nombre d'heures payées
- 11. Service incendie
- 12. Demande de dérogation mineure – Lot 4 189 844 – Renelle Giroux
- 13. Demande de dérogation mineure – Lot 4 189 846 – Bernard Dupuis
- 14. Bibliothèque municipale :
 - 14.1 Spectacle « Les petits mots de Paolo »
 - 14.2 Projection du documentaire « De filles du Roy à Mères de la Nation »
- 15. Demandes d'aide financière :
 - 15.1 Fabrique St-Jean Paul II
 - 15.2 Profit de La troupe de théâtre de St-Ludger
 - 15.3 Hockey Mineur St-Gédéon
 - 15.4 Magazine ZigZag
 - 15.5 Club de Motoneige les Mouflons des Montagnes Inc.
- 16. Varia
- 17. Dépôt de documents pour information
- 18. Répertoire du courrier reçu au 5 octobre 2018
- 19. Période de questions de l'assistance.
- 20. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des questions sont posées et des commentaires sont faits en lien avec les points 8.8.1, 15.1 et 15.2.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 SEPTEMBRE 2018

Résolution 2018-10-286

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2018 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2018 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

5. **ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 5 OCTOBRE 2018 :**

5.1 **Dépôt**

Les activités de fonctionnement au 5 octobre 2018 ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

5.2 **Virements autorisés selon le règlement 2007-13**

La directrice générale informe les membres du conseil que les virements de crédits budgétaires ci-après ont été effectués conformément au règlement 2007-13 :

Virements de crédits effectués au 30 septembre 2018

N° de poste	Description	en moins	en plus
Service incendie			
02-220-00-632	Huile à chauffage: caserne incendie	9.23 \$ -	
02-220-00-683	Services publics - eau caserne		9.23 \$ +
Voirie			
02-320-00-454	Inscription session de formation	23.07 \$ -	
02-320-00-521	Entretien et réparation -chemins,rues,trottoirs	2 704.23 \$ -	
02-320-00-310	Frais de déplacement		23.07 \$ +
02-320-00-631	Carburant, huile, graisse, diesel		2 695.00 \$ +
02-320-00-683	Services publics - eau garage		9.23 \$ +
Aqueduc			
02-413-00-526	Entretien et réparation équipement	549.63 \$ -	
02-413-00-410	Honoraires professionnels		549.63 \$ +
Otj			
02-701-00-523	Entretien et réparation - Terrain OTJ	7.34 \$ -	
02-701-00-527	Entretien et réparation - piscine OTJ		7.34 \$ +
02-702-20-641	Articles de quincaillerie	12.15 \$ -	
02-702-20-683	Services publics - eau édifice municipal		12.15 \$ +

6. **COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 5 OCTOBRE 2018 :**

6.1 **Le Centre du Camion (Beauce) Inc. – Facture #143422**

Résolution 2018-10-287

CONSIDÉRANT que des travaux majeurs ont dû être effectués sur l'Inter 2013 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture #143422 du Centre du Camion (Beauce) Inc. au coût de 10 055.54 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-320-15-526 *Ent. et rép. – Inter 2013 (n° 15)* et 02-330-15-526 *Ent. et rép. – Inter 2013 (n° 15)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

6.2 Le Centre du Camion (Beauce) Inc. – Facture #144452

Résolution 2018-10-288

CONSIDÉRANT que des travaux ont dû être effectués sur l'Inter 2013 suite à l'inspection générale annuelle ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture #144452 du Centre du Camion (Beauce) Inc. au coût de 917.23 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-320-15-526 *Ent. et rép. – Inter 2013 (n° 15)* et 02-330-15-526 *Ent. et rép. – Inter 2013 (n° 15)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

6.3 Adoption

Résolution 2018-10-289

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en main la liste des comptes payés et à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE les comptes ci-dessous présentés totalisant 409 828.48\$ soient payés par la directrice générale quand il y aura lieu, avec imputation aux postes budgétaires adéquats.

SALAIRES NETS PAYÉS POUR SEPTEMBRE 2018

Élus municipaux	2 527.09 \$
Employés municipaux	11 773.25 \$
Pompiers volontaires	1 502.59 \$
Ministre Revenu du Québec (Part employé+employeur)	4 980.79 \$
Receveur Général du Canada (Part employé+employeur)	2 226.66 \$
CSST	330.89 \$
RVER (Part employé)	438.55 \$

TOTAL DES SALAIRES NETS PAYÉS : SEPTEMBRE 2018 23 779.82 \$

CHÈQUES ÉMIS SEPTEMBRE 2018

BERNARD THERRIEN	1 081.18 \$
COOPÉRATIVE DE TRAVAIL	713.62 \$
Hydro-Québec	2 341.13 \$
Julie Létourneau	128.25 \$
Lafontaine et Fils Inc	230 378.65 \$
LES ENCANS RITCHIE BROS.	32 871.18 \$
Les Pompes R. Fontaine	1 418.22 \$
MARC MORIN	230.96 \$
R. Paré Excavation Inc	7 810.95 \$
Sogetel Inc	653.51 \$
SOLUTIA TÉLÉCOM	76.38 \$
Vincent Morin	1 883.33 \$

TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS : SEPTEMBRE 2018 279 587.36 \$

COMPTES À PAYER SEPTEMBRE 2018

Auto Quirion & Drouin Inc	175.47 \$
Debroussaillement Adam Vachon	6 786.26 \$
ÉNERGIES SONIC INC.	2 770.23 \$
Enseignes Bouffard	71.45 \$
ENVIRONEX	284.57 \$
ÉRIC LAPIERRE	10.75 \$
Fédération Québécoise Municipalité	1 264.88 \$
Fernand Dufresne Inc.	180.33 \$
FRANCIS MONTPLAISIR	45.44 \$
GROUPE CT	578.77 \$
HB Archivistes SENC	1 033.44 \$
IAN-PHILIP PÉPIN-FECTEAU	12.00 \$
Industries de Ciment La Guadeloupe	6 438.37 \$
Jean Théberge	245.70 \$
JOËL DULAC	10.75 \$
Le Centre Du Camion (Beauce) Inc	(200.08 \$)
Le Pro du CB Inc.	206.78 \$
Les Entretien Sani Brille	4 024.13 \$
Les Équipements Lapierre Inc	124.26 \$
Les Fabrications Pierre Fluet Inc	76.48 \$
Les Services EXP Inc	19 533.10 \$
LUDGER MAGASIN GÉNÉRAL	215.22 \$
M.R.C. Du Granit	148.86 \$
Ministre des Finances	37 212.00 \$
MONTY SYLVESTRE	276.82 \$
Municipalité de Audet	461.34 \$
Municipalité de Nantes	531.09 \$
Municipalité de Stornoway	18.54 \$
Municipalité du Lac-Drolet	525.00 \$
PH Vitres D'Autos inc.	146.24 \$
Philippe Mercier Inc	378.26 \$
PRODUITS SANY	256.20 \$
PUROLATOR INC.	5.26 \$
R. Paré Excavation Inc	14 213.52 \$
RÉMY FLUET	10.75 \$
Réseau D'Aqueduc Lapierre Inc.	3 489.80 \$
Robitaille Équipement Inc	2 839.88 \$
Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc	1 686.81 \$
Solutions GA	80.48 \$
Valoris	292.15 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER : SEPTEMBRE 2018	106 461.30 \$
<u>TOTAL DES COMPTES : SEPTEMBRE 2018</u>	<u>409 828.48 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7. ADMINISTRATION :

7.1 Poste d'adjointe administrative

7.1.1 Embauche

Résolution 2018-10-290

ATTENDU que madame Sylvie Fluet, adjointe administrative, a remis sa démission le 16 août dernier ;

ATTENDU qu'une offre d'emploi a été transmise toute boîte, a été affichée sur le site Emploi-Québec et a paru dans le journal l'Écho de Frontenac ;

ATTENDU que 18 curriculums vitæ ont été reçus ;

ATTENDU qu'un comité GRH a été formé de Bernard Therrien, maire, Jean-Luc Boulanger, maire suppléant, et Julie Létourneau, directrice générale, afin de procéder à l'étude des candidatures reçues et pour effectuer les entrevues ;

ATTENDU que le comité GRH, accompagné de madame France Larochelle, directrice générale de la Municipalité de Audet, a rencontré 4 personnes en entrevue ;

ATTENDU la recommandation du comité GRH faite au Conseil municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger procède à l'embauche de madame Julie Richard au poste d'adjointe administrative attitrée à la comptabilité, à l'accueil et à la réception selon les modalités contenues dans la proposition du Comité de Gestion des Ressources humaines sous le titre « Contrat de travail entre la Municipalité de Saint-Ludger et Julie Richard » ;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à l'exécution de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.1.2 ClicSécur – Procuration responsable des services électroniques

Résolution 2018-10-291

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE madame Julie Richard, adjointe administrative, soit autorisée à :

- Consulter le dossier de la Municipalité de Saint-Ludger et agir au nom et pour le compte de la municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la municipalité pour l'application ou l'exécution des *lois fiscales*, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne ;
- Effectuer l'inscription de la Municipalité de Saint-Ludger aux fichiers de Revenu Québec ;

- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Municipalité de Saint-Ludger ;
- Consulter le dossier de la municipalité et agir au nom et pour le compte de la municipalité, conformément aux conditions d'utilisation de *Mon dossier pour les entreprises*, que nous pouvons consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que nous pouvons accepter ;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise à *clicSÉCUR-Entreprises* et à *Mon dossier pour les entreprises*.

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ludger accepte que le ministre du Revenu communique à la représentante, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la Municipalité de Saint-Ludger et qui sont nécessaires à l'inscription à *Mon dossier pour les entreprises* ou aux fichiers de Revenu Québec. En conséquence, monsieur le maire de la Municipalité de Saint-Ludger appose sa signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus :

Bernard Therrien, maire

CONSIDÉRANT que monsieur le maire de la Municipalité de Saint-Ludger qui a le droit de voter relativement aux résolutions a signé le présent document, les résolutions sont adoptées et entrent en vigueur le 10 octobre 2018. Un exemplaire de ce document est conservé au registre des procès-verbaux de la Municipalité et en fait partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.1.3 Autorisation pour signature de documents municipaux et chèques

Résolution 2018-10-292

CONSIDÉRANT que madame Sylvie Fluet, adjointe administrative, a remis sa démission le 16 août dernier ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE l'adjointe administrative, madame Julie Richard, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger, tous les chèques et autres documents nécessaires au bon fonctionnement de ladite municipalité en l'absence de la directrice générale, madame Julie Létourneau, et conjointement avec le maire, monsieur Bernard Therrien ou le maire suppléant, monsieur Jean-Luc Boulanger ;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.2 MI Consultants – Forfait de maintenance

Résolution 2018-10-293

ATTENDU la proposition faite par MI Consultants concernant la maintenance des logiciels en lien avec la gestion numérique des documents et la formation de la nouvelle adjointe administrative ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 480.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-140-00-141 *Rémunération Officier élection* au poste budgétaire 02-130-00-414 *Infotech : Contrat de services*

QUE le forfait de maintenance proposé par MI Consultants soit accepté au coût de 800.00 \$, taxes en sus, pour l'année 2018 incluant :

- 2 visites par année de maintenance :
 - o Ménage ;
 - o Mise à jour de logiciels ;
 - o Retour sommaire sur la formation ;
 - o Suggestion de nouveaux logiciels/applications pour augmenter la productivité ;
 - o Rapport de maintenance complet avec recommandations ;
 - o Montage des postes avec les logiciels nécessaires ;
 - o Relier la ou les ressources à l'arborescence ;
 - o Mise à jour de la cartographie des processus
 - o Formation personnalisée de nouveaux employés ;
- Appel téléphonique en tout temps, étampes dynamiques au besoin

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-414 *Infotech : Contrat de services*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.3 Formation ADMQ – Les contrats municipaux dans la foulée de l'adoption des projets de lois 122, 155 et 108

Résolution 2018-10-294

ATTENDU que l'ADMQ organise une formation à Frontenac intitulée *Les contrats municipaux dans la foulée de l'adoption des projets de lois 122, 155 et 108* et que madame Julie Létourneau, directrice générale, désire suivre cette formation au coût de 307.00 \$, taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de cette résolution;

QUE madame Julie Létourneau soit inscrite pour suivre cette formation;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-130-00-454 *Inscription session de formation* et 02-130-00-310 *Frais de déplacement du secrétaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.4 Autorisation destruction des archives

Résolution 2018-10-295

ATTENDU que le classement des archives a été effectué par l'archiviste Michel Hamel de la Société HB archivistes durant le mois de septembre 2018 ;

ATTENDU que les archives ont été répertoriées et classées selon le calendrier de conservation déposé aux Archives nationales de Québec ;

CONSIDÉRANT que les archives pouvant être détruites ont été répertoriées dans un document qui sera conservé ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE l'archiviste monsieur Michel Hamel soit et est autorisé à détruire les archives de la Municipalité selon le calendrier de conservation soumis aux Archives nationales du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.5 Entretien aménagements paysagers

La conseillère Thérèse Lachance demande au Conseil municipal de respecter l'engagement pris avec Lina Jolin concernant la confection du nouvel aménagement paysager. Madame Germaine Roy et monsieur Clément Mercier iront identifier les plantes qui doivent être gardées pour le nouvel aménagement.

7.6 Infotech – Achat d'une banque d'heures

Résolution 2018-10-296

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 2 058 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-140-00-141 *Rémunération Officier élection* au poste budgétaire 02-130-00-414 - *Infotech – Contrat de service* ;

QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'une banque de 26 heures chez Infotech au coût de 1 960,00 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-414 *Infotech – Contrat de service*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.7 Infotech – Commande de papeterie annuelle 2018

La directrice générale avise le Conseil d'un acompte de 50 % doit être versé pour assurer la livraison de la commande de papeterie à faire chez Infotech.

7.8 L'Écho de Frontenac – Cahier spécial vœux des Fêtes

Résolution 2018-10-297

ATTENDU que l'Écho de Frontenac invite la Municipalité à réserver un espace publicitaire pour transmettre les meilleurs vœux pour la période des Fêtes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal préfère transmettre les vœux pour la période des Fêtes par l'entremise d'une infolettre postée toute boîte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.9 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux – Adoption

Ce point est reporté à la prochaine séance ordinaire du Conseil municipal.

7.10 Maire – Demande de carte de crédit

Résolution 2018-10-298

ATTENDU que monsieur le maire demande à avoir une carte de crédit de la Municipalité en sa possession afin qu'il puisse l'utiliser lorsqu'il a à effectuer des dépenses en lien avec la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrique
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'ajout d'une carte de crédit affaires Visa Desjardins au nom de monsieur Bernard Therrien, maire ;

QUE le détail des dépenses mises sur la carte de crédit du maire soit présenté tous les mois au Conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8. VOIRIE :

8.1 TECQ 2014-2018 – Reconstruction des rues du Couvent et Tail- lon :

8.1.1 Décompte # 3 et réception finale

Résolution 2018-10-299

CONSIDÉRANT la recommandation des Services EXP inc. de procéder au paiement du décompte final n° 3 (réception définitive des travaux) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QU'un paiement de 93 656,14 \$, taxes incluses, soit fait à Giroux & Lessard Ltée CONDITIONNEL à la réception des documents administratifs suivants :

- Quittance finale de l'entrepreneur ;
- Déclaration statutaire de l'entrepreneur ;
- Quittance finale des sous-traitants et fournisseurs ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-45-521 TEQC – *Contrat*;

QUE le maire, Bernard Therrien, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger, le *Certificat de réception définitive des ouvrages* complété par Services exp inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.1.2 Mandat pour reddition de compte

Résolution 2018-10-300

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE la firme de comptables Blanchette Vachon sencrl soit mandatée afin de compléter la reddition de compte et le rapport du vérificateur au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018) ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-413 – *Comptabilité et vérification*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.2 PIQM – Volet 1.5 – Reconstruction des rues Colette et Hamel :

8.2.1 Mandat pour reddition de compte

Résolution 2018-10-301

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE la firme de comptables Blanchette Vachon sencrl soit mandatée afin de compléter la reddition de compte et le rapport du vérificateur au Programme d'Infrastructures Québec-Municipalité, volet 1.5 (PIQM, volet 1.5) ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-413 – *Comptabilité et vérification*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.3 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locales

Résolution 2018-10-302

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur du plan d'intervention pour lequel la MRC du Granit a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Ludger autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.4 Plan d'intervention des infrastructures – Approbation

Résolution 2018-10-303

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a dû procéder à la modification de son plan d'intervention suite à des commentaires reçus du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le plan d'intervention modifié par les Services EXP inc. suite aux commentaires du MAMOT soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.5 Achat de blocs de béton

Résolution 2018-10-304

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE l'achat de 35 blocs de ciment soit fait chez Léo Barolet & Cie au coût unitaire de 40,00 \$, taxes en sus, tel que décrit à la soumission reçue le 25 septembre 2018 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-522 *Ent. et rép. – garage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.6 Parc industriel – Bûchage pour préparation au creusage du fossé de ligne

La personne qui a été mandatée pour couper des arbres au Parc industriel devra le faire pour tout le parc et non seulement pour la section où le fossé de ligne sera creusé.

8.7 Déneigement 2018-2019 du bureau municipal, stationnement OTJ et Résidence Sérénité – Étude et décision

Résolution 2018-10-305

ATTENDU qu'une invitation à soumissionner a paru dans l'Infolettre n° 167 datée du 28 septembre 2018 ;

ATTENDU que 2 soumissionnaires ont répondu à l'invitation ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE les contrats de déneigement suivants soient confiés à 9332-5330 Québec Inc. (Stéphane Faucher) aux montants suivants et tels que décrit à la soumission reçue le 9 octobre 2018 :

- | | | |
|-------------------------------------|---|-------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Déneigement du stationnement du bureau municipal | 695.00 \$ |
| o | Sel et sable non inclus | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Déneigement du stationnement de l'OTJ | 1 300.00 \$ |
| o | Sel et sable non inclus | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Déneigement du stationnement de la Résidence Sérénité | 1 350.00 \$ |
| o | Sel et sable inclus | |

QUE 20 % des coûts de déneigement de la rue du Foyer soient facturés à la Résidence Sérénité, tels que décidés lors de la séance du Conseil du 18 novembre 2004 (rés. 295-2004) ;

QUE les contrats de déneigement soient payés à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-330-00-510 *Contrat de déneigement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.8 Hiver 2018-2019 :

8.8.1 Fabrique St-Jean Paul II – Demande de déneigement et sablage

Le conseiller Goderic Purcell se retire de la discussion et de la décision.

Résolution 2018-10-306

ATTENDU que la Fabrique St-Jean Paul II, par l'entremise du Comité de Consultation et d'Organisation Local / Communauté de Saint-Ludger, demande à la Municipalité de Saint-Ludger de procéder à l'entretien hivernal (déneigement et sablage) de la cour complète de l'Église qui sert de stationnement lors des messes et des accès en pavé au périmètre de l'Église, et ce, sans frais pour la Fabrique;

ATTENDU qu'une municipalité ne peut procéder à l'entretien de cours et/ou stationnements privés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger refuse de procéder à l'entretien hivernal de la cour complète de l'Église qui sert de stationnement et des accès en pavé au périmètre de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.8.2 Déneigement trottoir pont / escaliers

Résolution 2018-10-307

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance

ET RÉSOLU

QUE le contrat de déneigement des escaliers/trottoir pont soit accordé à monsieur Réjean Hallé pour l'hiver 2018-2019 au taux horaire de 15.00 \$;

QUE monsieur Hallé devra fournir l'équipement nécessaire pour exécuter les travaux de déneigement.

8.9 Rue du Pont – Planage

Ce point sera discuté lors du budget 2019.

8.10 Achat d'un souffleur à neige – Suivi dossier

Monsieur le maire fait un suivi du dossier. Le Conseil demande à ce qu'il n'y ait plus d'argent de mis pour la réparation des vieux souffleurs.

8.11 Empierrement de fossés

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

8.12 Achat d'un réservoir à eau

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

9. EAU POTABLE

Aucun dossier.

10. EAUX USÉES :

10.1 PPS – Suivi concernant les pompes et achat d'une pompe

Suivi fait par monsieur le maire et le conseiller Goderic Purcell.

10.2 Télémetrie dans PPS

Ce point sera étudié lors de l'étude du budget 019.

10.3 Opérateur adjoint – Ajustement nombre d'heures payé

Considérant le nombre d'heures effectuées par l'opérateur adjoint en eaux usées, la directrice générale informe le Conseil que son horaire passe de 2 h à 4 h par semaine.

11. SERVICE INCENDIE :

Monsieur le maire fait un suivi du dossier d'entraide automatique.

12. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 4 189 846 – RENELLE GIROUX

Résolution 2018-10-308

ATTENDU que madame Renelle Giroux désire obtenir un permis de lotissement afin d'acquérir une partie de terrain d'une superficie de 215 m² que son voisin, monsieur Sylvain Moreau, n'utilise pas ;

ATTENDU que l'entreprise Ecce Terra, Arpenteur-géomètre, a soumis les plans pour la demande de lotissement suite à l'approbation d'une dérogation mineure par la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la partie de terrain impliqué n'est pas utilisable par monsieur Moreau puisqu'il est réparé par un fossé de drainage d'une profondeur d'au moins 8 pieds;

CONSIDÉRANT que, pour répondre à des besoins de stationnement, cet espace serait très utile pour madame Giroux et permettrait d'éviter toutes circulations sur son champ d'épuration;

ATTENDU que le terrain à acquérir est déjà dérogoire par sa superficie ;

ATTENDU que la demande n'affecte pas l'usage ni la densité du sol ;

ATTENDU que la situation ne cause aucun préjudice sérieux au voisinage immédiat ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU jugent que cette demande est mineure et recommande au Conseil municipal d'accepter la dérogation mineure ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger accepte la recommandation du Conseil Consultatif d'Urbanisme D'ACCORDER la dérogation mineure demandée par madame Renelle Giroux à l'effet d'obtenir un permis de lotissement afin d'acquérir une partie de terrain d'une superficie de 215 m² que son voisin, monsieur Sylvain Moreau, n'utilise pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

13. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 4 189 639 – BERNARD DUPUIS

Résolution 2018-10-309

ATTENDU que monsieur Bernard Dupuis désire construire un garage d'une superficie plus grande que ce que la réglementation actuellement en vigueur permet;

ATTENDU que monsieur Dupuis désire implanter le garage en dehors de la limite permise ;

CONSIDÉRANT que, pour répondre à des besoins d'entreposage d'outils, de machineries et pour d'éventuels achats, monsieur Dupuis a besoin d'une superficie de garage un peu plus grande que ce que la réglementation permet;

CONSIDÉRANT qu'un branchement au réseau d'égout est situé près du garage projeté et impose une implantation en avant de la cour latérale;

ATTENDU que la demande n'affecte pas l'usage ni la densité du sol ;

ATTENDU que la situation ne cause aucun préjudice sérieux au voisinage immédiat ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU jugent que cette demande est mineure et recommande au Conseil municipal d'accepter la dérogation mineure ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger accepte la recommandation du Conseil Consultatif d'Urbanisme D'ACCORDER la dérogation mineure demandée par monsieur Bernard Dupuis à l'effet de permettre la construire d'un garage d'une superficie maximale de 97 mètres carrés et une implantation en avant de la cour latérale sur une distance maximale de 1,8 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

14. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :

14.1 Spectacle « Les petits mots de Paolo »

Résolution 2018-10-310

ATTENDU que la Bibliothèque municipale désire réserver les services de Marionnettes du bout du monde pour la prestation d'un conte intitulée « Les petits mots de Paolo » qui sera présenté le 16 novembre 2018 au coût de 717.80 \$, taxes en sus, incluant les frais de déplacement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

QUE le Conseil autorise la responsable de la bibliothèque, madame Jacinthe Rocheleau, à procéder à la signature du contrat entre la Bibliothèque municipale de Saint-Ludger et Marionnettes du bout du monde, au montant de 717.80 \$, taxes en sus et frais de déplacement inclus, le paiement étant remis lors du spectacle ;

QUE 2/3 des coûts soient facturés à parts égales au Service de garde de l'École primaire de St-Gédéon de Beauce et au Service de garde de l'École Bellarmin de Saint-Robert-Bellarmin;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-702-30-950 *Bibliothèque municipale - fonctionnement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

14.2 Projection du documentaire « De Filles du Roy à Mères de la Nation »

Résolution 2018-10-311

ATTENDU que la Bibliothèque municipale désire réserver les services de Société d'histoire des Filles du Roy pour la projection du documentaire « De Filles du Roy à Mères de la Nation » qui sera présenté le 26 octobre 2018 au coût de 366.60 \$, non taxable, incluant les frais de déplacement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance

ET RÉSOLU

QUE le Conseil autorise la responsable de la bibliothèque, madame Jacinthe Rocheleau, à procéder à la signature du contrat entre la Bibliothèque municipale de Saint-Ludger et Société d'histoire des Filles du Roy, au montant de 366.60 \$, non taxable et frais de déplacement inclus, le paiement étant remis lors du spectacle ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-702-30-950 *Bibliothèque municipale - fonctionnement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

15. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE :

15.1 Fabrique St-Jean Paul II

Le conseiller Goderic Purcell se retire de la discussion et de la décision.

Résolution 2018-10-312

ATTENDU que la Fabrique St-Jean Paul II, par l'entremise du Comité de Consultation et d'Organisation Local / Communauté de Saint-Ludger,

s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir une aide financière leur permettant de subvenir aux besoins financiers de notre église, dont les frais d'entretien et de chauffage;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 3 400.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-702-20-522 *Entretien et réparation – bâtiments et terrains* au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif*;

QU'une somme de 3 200.00 \$ soit versée à la Fabrique St-Jean Paul II pour l'année 2018 ;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

15.2 Profit de La troupe de théâtre de St-Ludger

Le conseiller Goderic Purcell se retire de la discussion et de la décision.

Résolution 2018-10-313

ATTENDU que la Troupe de théâtre de Saint-Ludger avait confirmé à la Municipalité par écrit que la moitié des profits serait versée pour l'amélioration des infrastructures de l'OTJ de Saint-Ludger ;

ATTENDU les représentations faites par des comédiens et de la discussion que le Conseil municipal a eue à cet effet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE la moitié des profits qui devait être versée pour les infrastructures de l'OTJ de Saint-Ludger soit versée à la Fabrique St-Jean Paul II.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

15.3 Hockey Mineur St-Gédéon

Résolution 2018-10-314

ATTENDU que le club de Hockey-Mineur St-Gédéon s'adresse à la Municipalité de Saint-Ludger afin d'obtenir une aide financière et propose un montant alloué par joueur de 25.00 \$ et un montant annuel de 500.00 par municipalité ;

ATTENDU que 5 jeunes de Saint-Ludger sont membres de ce club sportif ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QU'une somme de 350.00 \$ soit versée au club de Hockey-Mineur 2000 St-Gédéon pour l'année 2018-2019 ;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ des conseillers
Opposition du conseiller Bernard Rodrigue
Opposition du conseiller Goderic Purcell

15.4 Magazine ZigZag

Le Conseil n'est pas intéressé à participer.

15.5 Club de Motoneige les Mouflons des Montagnes Inc.

Résolution 2018-10-315

ATTENDU que le club de motoneige Les Mouflons des Montagnes Inc. sollicite la Municipalité de Saint-Ludger pour être un de leurs commanditaires pour leur soirée d'ouverture du 17 novembre prochain à la Salle Paul 6 de Saint-Sébastien ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QU'une somme de 200.00 \$ soit versée au club de motoneige Les Mouflons des Montagnes Inc. pour leur soirée d'ouverture du 17 novembre 2018 ;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

16. VARIA

La conseillère Thérèse Lachance informe le Conseil municipal qu'un citoyen est venu la voir sur son lieu de travail pour lui demander si les informations qu'il a reçues d'un conseiller concernant les employés de voirie étaient vraies. Comme elle n'était pas au courant du dossier, elle demande une explication. Monsieur le maire répond à son interrogation.

Une question est posée concernant la légalisation de la marijuana. La directrice générale informe le Conseil municipal qu'un projet de règlement sera proposé par la Sûreté du Québec aux municipalités de la MRC du Granit.

17. DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION

Les documents suivants ont été remis au Conseil pour information :

- ⇒ Conseil des maires – PV du 12 septembre 2018
- ⇒ Comité administratif – PV du 13 août 2018
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 17 septembre 2018
- ⇒ Mini-Scribe
- ⇒ Membres en direct

18. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 7 SEPTEMBRE 2018

Résolution 2018-10-316

ATTENDU que la correspondance reçue au bureau municipal entre le 7 septembre et le 5 octobre 2018 est classée sous 4 rubriques :

- ⇒ Régional
- ⇒ Général

⇒ Communiqués
⇒ Publications

ATTENDU qu'une liste de cette correspondance a été remise à chaque membre du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE la correspondance soit archivée et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

19. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Une question est posée relativement au branchement des gouttières dans le pluvial.

20. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Résolution 2018-10-317

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 21 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bernard Therrien, Maire

Julie Létourneau, Dir. Gén.